

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2014

Sous la Présidence de M. Le Maire la séance est ouverte à 20 H 15

Secrétaire de séance : Mme LE RUYER Juliette

Modérateur : Mme FOSSE Florence

14/48 REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS – BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET GÉNÉRAL

Le conseil municipal, par 36 voix pour dont 8 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville, Un nouvel élan pour Nogent, Alternative pour Nogent), et 3 abstentions (Progrès et solidarité pour Nogent),

Reprend par anticipation les résultats comme suit :

1) EXCEDENT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT AU 31 DECEMBRE 2013	8 932 389,08
Affectation obligatoire	
Solde disponible affecté comme suit :	
• affectation complémentaire en réserves (cpt 1068)	2 006 723,14
• affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	6 925 665,95
2) RESULTAT GLOBAL CUMULE D'INVESTISSEMENT AU 31 DECEMBRE 2013 –	871 500,06
Déficit à reporter (ligne 001)	379 189,72
3) SOLDE DES RESTES A REALISER	1 627 533,42

14/49 REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS – BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Le conseil municipal, par 33 voix pour dont 7 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville, Un nouvel élan pour Nogent), et 6 abstentions dont 1 pouvoir (Alternative pour Nogent, Progrès et solidarité pour Nogent),

Reprend par anticipation les résultats comme suit :

1) DEFICIT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2013	-6 182,33
Affectation obligatoire	
Solde disponible affecté comme suit :	
• affectation complémentaire en réserves (cpt 1068)	0,00
• affectation du déficit reporté de fonctionnement (ligne 002)	-6 182,33
2) RESULTAT GLOBAL CUMULE D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2013	53 608,99
3) RESTES A REALISER	1 245,00

14/50 EXERCICE 2014 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal,

Vote, chapitre par chapitre, le Budget Primitif de l'exercice 2014 – Budget Principal.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES
VOTE PAR CHAPITRE**

CHAP.	LIBELLE	RECETTES	POUR	CONTRE	ABST.
013	ATTENUATION DE CHARGES	316 400,00	33 dont 6 pouvoirs	3	3 dont 1 pouvoir
70	PRODUITS DES SERVICES	2 839 771,00	30 dont 5 pouvoirs	3	6 dont 2 pouvoirs
73	IMPOTS ET TAXES	28 236 378,00	30 dont 5 pouvoirs	6 dont 1 pouvoir	3 dont 1 pouvoir
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	7 975 839,00	33 dont 6 pouvoirs	3	3 dont 1 pouvoir
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	944 616,67	33 dont 6 pouvoirs	3	3 dont 1 pouvoir
76	PRODUITS FINANCIERS	20 000,00	33 dont 6 pouvoirs	3	3 dont 1 pouvoir
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	91 000,00	33 dont 6 pouvoirs	3	3 dont 1 pouvoir
042	OPERATIONS D'ORDRE	100 000,00	33 dont 6 pouvoirs	3	3 dont 1 pouvoir
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	6 925 665,95	33 dont 6 pouvoirs	3	3 dont 1 pouvoir
	TOTAL GENERAL	47 449 670,62			

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES
VOTE PAR CHAPITRE**

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	POUR	CONTRE	ABST.
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 847 898,00	33 dont 6 pouvoirs	3	3 dont 1 pouvoir
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	23 268 213,00	30 dont 5 pouvoirs	6 dont 1 pouvoir	3 dont 1 pouvoir
014	ATTENUATION DE PRODUITS	18 200,00	33 dont 6 pouvoirs	3	3 dont 1 pouvoir
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	5 542 885,00	30 dont 5 pouvoirs	6 dont 1 pouvoir	3 dont 1 pouvoir
66	CHARGES FINANCIERES	849 122,05	33 dont 6 pouvoirs	3	3 dont 1 pouvoir
042	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	125 645,00	33 dont 6 pouvoirs	3	3 dont 1 pouvoir
022	DEPENSES IMPREVUES	101 412,57	33 dont 6 pouvoirs	3	3 dont 1 pouvoir
023	VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	5 400 000,00	33 dont 6 pouvoirs	3	3 dont 1 pouvoir
042	OPERATIONS D'ORDRE	1 296 295,00	33 dont 6 pouvoirs	3	3 dont 1 pouvoir
	TOTAL GENERAL	47 449 670,62			

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP.	LIBELLE	RECETTES	POUR	CONTRE	ABST.
10	DOTATIONS ET FONDS PROPRES	1 637 602,00	33 dont 6 pouvoirs	3	3 dont 1 pouvoir
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	2 006 723,14	33 dont 6 pouvoirs	3	3 dont 1 pouvoir
13	SUBVENTIONS	2 179 916,00	33 dont 6 pouvoirs	3	3 dont 1 pouvoir
16	EMPRUNTS ET DETTES	4 000 000,00	30 dont 5 pouvoirs	6 dont 1 pouvoir	3 dont 1 pouvoir
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	3 100,00	33 dont 6 pouvoirs	3	3 dont 1 pouvoir
27	REMBOURSEMENT DEPOT DE GARANTIE	13 500,00	33 dont 6 pouvoirs	3	3 dont 1 pouvoir
024	PRODUITS DE CESSIONS	10 460 000,00	30 dont 5 pouvoirs	3	6 dont 2 pouvoirs
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	10 000,00	33 dont 6 pouvoirs	3	3 dont 1 pouvoir
021	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 400 000,00	33 dont 6 pouvoirs	3	3 dont 1 pouvoir
040	OPERATIONS D'ORDRE	1 296 295,00	33 dont 6 pouvoirs	3	3 dont 1 pouvoir
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	19 863,34	33 dont 6 pouvoirs	3	3 dont 1 pouvoir
	TOTAL GENERAL	27 026 999,48			

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	POUR	CONTRE	ABST.
20	IMMOBILISATION INCORPORELLES	235 156,38	33 dont 6 pouvoirs	3	3 dont 1 pouvoir
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	84 000,00	33 dont 6 pouvoirs	3	3 dont 1 pouvoir
21	IMMOBILISATION CORPORELLES	12 499 061,81	30 dont 5 pouvoirs	3	6 dont 2 pouvoirs
23	TRAVAUX	12 031 897,23	30 dont 5 pouvoirs	6 dont 1 pouvoir	3 dont 1 pouvoir
16	EMPRUNTS ET DETTE ASSIMILEES	1 640 000,00	33 dont 6 pouvoirs	3	3 dont 1 pouvoir
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	3 100,00	33 dont 6 pouvoirs	3	3 dont 1 pouvoir
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	13 500,00	33 dont 6 pouvoirs	3	3 dont 1 pouvoir
45	TRAVAUX POUR COMPTE DE TIERS	10 000,00	33 dont 6 pouvoirs	3	3 dont 1 pouvoir
020	DEPENSES IMPREVUES	11 231,00	33 dont 6 pouvoirs	3	3 dont 1 pouvoir
040	OPERATIONS D'ORDRE	100 000,00	33 dont 6 pouvoirs	3	3 dont 1 pouvoir
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	19 863,34	33 dont 6 pouvoirs	3	3 dont 1 pouvoir
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	379 189,72	33 dont 6 pouvoirs	3	3 dont 1 pouvoir
	TOTAL GENERAL	27 026 999,48			

Adopte, le Budget Primitif de l'exercice 2014 – Budget Principal – comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	27 026 999,48	27 026 999,48
FONCTIONNEMENT	47 449 670,62	47 449 670,62
TOTAL	74 476 670,10	74 476 670,10

14/51 EXERCICE 2014 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Le conseil municipal,

Vote, chapitre par chapitre, le Budget Primitif de l'exercice 2014 – Budget Annexe des parkings,

BUDGET PRIMITIF 2014 - BUDGET ANNEXE PARKINGS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

VOTE PAR CHAPITRE

CHAP.	LIBELLE	RECETTES	POUR	CONTRE	ABST.
70	VENTE DE PRODUITS FABRIQUES	1 171 000,00	36 dont 7 pouvoirs		3
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	837 000,00	33 dont 6 pouvoirs		6 dont 1 pouvoir
	TOTAL GENERAL	2 008 000,00			

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

VOTE PAR CHAPITRE

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	POUR	CONTRE	ABST.
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	176 063,40	36 dont 7 pouvoirs		3
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	288 302,00	36 dont 7 pouvoirs		3
042	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	966 351,95	33 dont 6 pouvoirs		6 dont 1 pouvoir
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 000,00	36 dont 7 pouvoirs		3
66	CHARGES FINANCIERES	252 100,312	36 dont 7 pouvoirs		3
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	311 000,00	36 dont 7 pouvoirs		3
002	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	6 182,33	36 dont 7 pouvoirs		3
	TOTAL GENERAL	2 008 000,00			

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**VOTE PAR CHAPITRE**

CHAP.	LIBELLE	RECETTES	POUR	CONTRE	ABST.
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	53 608,89	36 dont 7 pouvoirs		3
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	2 000,00	36 dont 7 pouvoirs		3
040	OPERATIONS D'ORDRE	966 351,95	33 dont 6 pouvoirs		6 dont 1 pouvoir
	TOTAL GENERAL	1 021 960,84			

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**VOTE PAR CHAPITRE AVEC REPORTS**

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	POUR	CONTRE	ABST.
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	182 000,00	36 dont 7 pouvoirs		3
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 000,00	36 dont 7 pouvoirs		3
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	61 000,00	36 dont 7 pouvoirs		3
23	TRAVAUX	727 060,84	36 dont 7 pouvoirs		3
020	DEPENSES IMPREVUES	50 000,00	36 dont 7 pouvoirs		3
	TOTAL GENERAL	1 021 960,84			

Adopte le Budget Primitif de l'exercice 2014 – Budget Annexe des Parkings – comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	1 021 960,84	1 021 960,84
FONCTIONNEMENT	2 008 000,00	2 008 000,00
TOTAL	3 029 960,84	3 029 960,84

14/52 EXERCICE 2014 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION – VOTE DU PRODUIT FISCAL

Le conseil municipal, par 33 voix pour dont 6 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville, Un nouvel élan pour Nogent,), 3 abstentions (Progrès et solidarité pour Nogent) et 3 voix contre dont 1 pouvoir (Alternative pour Nogent)

Fixe les taux d'imposition pour l'année 2014 comme suit :

Taxes	Taux 2014
Habitation	15,46
Foncier Bâti	19,06
FNB	69,55

Fixe le produit fiscal 2014 comme suit :

Taxes	Taux 2014	Coefficient de variation		Taux de référence	Bases 2014	Taux 2014	Produit attendu
Habitation	15,46	Produit attendu		15,46	70 830 000	15,46%	10 950 318
Foncier B	19,06	21 466 539	1,000000	19,06	55 063 000	19,06%	10 495 008
FNB	69,55	21 466 539		69,55	30 500	69,55%	21 213
		Produit taux constant					
PRODUIT FISCAL BUDGET 2014							21 466 539

Le produit des allocations compensatrices est arrêté comme suit :

Taxe d'habitation	222 220
Taxe foncier bâti : personnes de condition modeste	18 444
Exonération de longue durée (logements sociaux)	21 335
Taxe foncier non bâti	438
Dotation unique spécifique (TP)	49 493

14/53 - EXERCICE 2014 – SUBVENTIONS ALLOUÉES EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS

Le conseil municipal, par 30 voix pour dont 5 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville), 3 voix contre dont 1 pouvoir (Alternative pour Nogent) et 6 abstentions dont 1 pouvoir (Un nouvel élan pour Nogent Progrès et solidarité pour Nogent),

Attribue au titre de l'exercice 2014 aux associations, à caractère scolaire, culturel, sportif, social, les dotations telles que figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dotations sont inscrits au budget de l'exercice 2014 – Chapitre 65.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions ou les avenants aux conventions de partenariat avec les associations dont le montant de la subvention est supérieur à 23 000 €.

Chaque association bénéficiaire d'une subvention devra adresser à la clôture de son exercice comptable un exemplaire de son bilan et compte de résultat auquel se rapporte la dotation allouée.

LIBELLE	DOTATIONS	POUR	CONTRE	ABST.
AUTRES ASSOCIATIONS	66 350,00	30 dont 5 pouvoirs	3 dont 1 pouvoir	6 dont 1 pouvoir
ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL	192 700,00	30 dont 5 pouvoirs	3 dont 1 pouvoir	6 dont 1 pouvoir
ASSOCIATIONS A CARACTERE PATRIOTIQUE	6 050,00	30 dont 5 pouvoirs	3 dont 1 pouvoir	6 dont 1 pouvoir
ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL	476 050,00	30 dont 5 pouvoirs	3 dont 1 pouvoir	6 dont 1 pouvoir

ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF	330 100,00	30 dont 5 pouvoirs	3 dont 1 pouvoir	6 dont 1 pouvoir
ASSOCIATIONS A CARACTERE EDUCATIF	131 420,00	30 dont 5 pouvoirs	3 dont 1 pouvoir	6 dont 1 pouvoir
ASSOCIATIONS SPORT SCOLAIRE	2 700,00	30 dont 5 pouvoirs	3 dont 1 pouvoir	6 dont 1 pouvoir
TOTAL GENERAL	1 205 370,00			

**14/54 EXERCICE 2014 – RÉPARTITION DE LA SUBVENTION DÉPARTEMENTALE 2013
AUX ASSOCIATIONS À CARACTÈRE SCOLAIRE – CULTUREL – SOCIAL**

Le conseil municipal, par 33 voix pour dont 6 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville, Alternative pour Nogent), 6 abstentions dont 1 pouvoir (Un nouvel élan pour Nogent, Progrès et solidarité pour Nogent)

Répartit la subvention départementale de fonctionnement d'un montant de 20 248 € comme suit :

Associations à caractère scolaire	8 650,00
Associations à caractère culturel	5 950,00
Associations à caractère social	5 648,00

Inscrit au budget de l'exercice 2014 les dépenses et les recettes correspondantes,

Adresse au Département du Val de Marne la présente délibération accompagnée des tableaux portant répartition de la subvention départementale 2013 allouée aux associations à caractère scolaire, culturel et social.

**14/55 EXERCICE 2014 – SUBVENTIONS ALLOUÉES EN FAVEUR DES
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX ET AUX DÉLÉGATAIRES**

Le conseil municipal,

Attribue au titre de l'exercice 2014 aux établissements suivants :

LIBELLE	DOTATIONS	POUR	CONTRE	ABST.
NISSIROS/VERT MARINE	978 000,00	33 dont 6 pouvoirs		6 dont 1 pouvoir
LE JARDIN DES LUTINS/MANDARINE	541 410,00	33 dont 6 pouvoirs		6 dont 1 pouvoir
CCAS	800 000,00	36 dont 7 pouvoirs		3
SCENE WATTEAU	642 000,00	33 dont 6 pouvoirs		6 dont 1 pouvoir
CRECHE MOULIN DE BEAUTE	118 000,00	33 dont 6 pouvoirs		6 dont 1 pouvoir
TOTAL GENERAL	3 079 410,00			

Les crédits nécessaires au règlement de ces dotations sont inscrits au budget de l'exercice 2014 – Chapitre 65.

14/56 EXERCICE 2014 AUTORISATION DONNÉE À M. LE MAIRE EN MATIÈRE D'EMPRUNT ET DE LIGNE DE TRÉSORERIE

Le conseil municipal, par 33 voix pour dont 6 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville Un nouvel élan pour Nogent), 3 abstentions (Progrès et solidarité pour Nogent) et 3 voix contre dont 1 pouvoir (Alternative pour Nogent),

Le conseil municipal donne délégation à M. le Maire pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans les conditions et limites ci-après définies.

A la date du 1^{er} janvier 2014, l'encours de la dette - Budget Général, Budget Annexe des Parkings - présentait les caractéristiques suivantes :

Encours total de la dette : 26 899 606,44 €

* 22 160 596,82 € d'encours de dette classée 1-A soit 84,93% répartis en 18 contrats

* 3 933 475,91 € d'encours de dette classée 1-E soit 15,07% répartis en 1 contrat

Au titre du Budget Général :

- Encours de dette : 20 220 287,12 € dont :
- 16 286 811,21 € classés en 1-A soit 80,55% répartis en 15 contrats
- 3 933 475,91 € classés en 1-E soit 19,45 % réparti en 1 contrat

Au titre du Budget Annexe des Parkings :

- Encours de dette : 5 873 785,61 € classés en 1-A soit 100% répartis en 3 contrats,

Le Conseil Municipal définit sa politique d'endettement comme suit :

- Encours de la dette envisagée pour l'année 2014 : 2 500 000 € maximum, dont : 100% de la dette classée en 1-A

Compte-tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la commune de Nogent sur Marne, souhaite recourir à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée, et pour réaliser tout investissement dans la limite des sommes inscrites au budget, le Maire de Nogent sur Marne reçoit délégation, dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, pour recourir à des produits de financement qui pourront être :

- du taux fixe simple
- du taux variable simple
- un échange de taux fixe contre taux variable ou inversement
- un échange de taux structuré contre un taux variable ou taux fixe (sens unique)
- du taux variable simple plafonné (CAP) ou encadré (tunnel)

Les index de référence du ou des contrat(s) d'emprunt(s) pourront être :

- le T4M
- le TAM
- l'Eonia
- L'Euribor

L'assemblée délibérante autorise le ou les produit(s) de financement pour le présent exercice budgétaire pour un montant maximum de 2 500 000 €,

La durée du ou des produit(s) de financement ne pourra excéder 25 ans et une mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés sera effectuée,

L'assemblée délibérante donne délégation à M. le Maire de Nogent sur Marne et l'autorise :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnu pour ce type d'opérations
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné
- à signer les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédents
- à définir le type d'amortissement
- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soulte,
- et notamment pour les réaménagements de dette, la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement
- de conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Le Conseil Municipal sera tenu informé du ou des emprunt (s) contracté (s) dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

14/57 APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIÈRE À CONCLURE AVEC LE SIPPAREC POUR LES ÉTUDES ET TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES D'ORANGE, AVENUE CHARLES V(ENTRE LES NUMÉROS 2 ET 8).

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve la convention financière à conclure entre la ville et le SIPPAREC pour les études et les travaux d'enfouissement des réseaux de communications électroniques d'ORANGE, à réaliser au titre du programme 2014.

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous actes y afférents.

Précise que la dépense à la charge de la Ville en application des dispositions de cette convention sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

14/58 TRAVAUX DE RAVALEMENT SOUMIS À AUTORISATION SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL

Le conseil municipal à l'unanimité,

Soumet, sur l'ensemble du territoire communal, les travaux de ravalement à autorisation.

14/59 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal à l'unanimité,

Supprime au tableau des effectifs les emplois suivants :

- deux emplois d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, à temps complet
- deux emplois d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} et 2^{ème} classe, à temps complet
- deux emplois de psychologue à temps non complet,
- deux emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} et 2^{ème} classe, à temps complet

Créé au tableau des effectifs les emplois suivants :

- deux emplois de rédacteur à temps complet,
- deux emplois d'agent de maîtrise à temps complet,
- deux emplois d'assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet,
- un emploi de psychologue à temps non complet (24 heures).

14/60 INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Le conseil municipal, par 36 voix pour dont 6 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville, Un nouvel élan pour Nogent, Progrès et solidarité pour Nogent) et 3 voix contre dont 1 pouvoir (Alternative pour Nogent)

Fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des Adjoints et des Conseillers municipaux délégués dans la limite du plafond réglementaire, aux taux suivants :

- Maire : 30.70 % de l'IB 1015,
- Adjoints : 29.60 % de l'IB 1015,
- Adjoints de quartier : 27.40 % de l'IB 1015,
- Conseillers municipaux avec une délégation « spéciale » : 19.70 % de l'IB 1015.
- Conseillers municipaux délégués : 8.80 % de l'IB 1015,

14/61 MISE EN PLACE DE STAGES DE PRÉPARATION AUX ÉPREUVES DU BREVET DES COLLÈGES ET DU BACCALAURÉAT, EN DIRECTION DES COLLÉGIENS ET LYCÉENS SCOLARISÉS À NOGENT

Le conseil municipal, par 36 voix pour dont 6 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville Un nouvel élan pour Nogent Progrès et solidarité pour Nogent), 3 abstentions dont 1 pouvoir (Alternative pour Nogent)

Met en place de stages de préparations aux épreuves du Brevet des collèges et du baccalauréat, d'une durée de 5 jours, à raison de 5h par jour, notamment pendant les vacances scolaires, en direction des collégiens et lycéens des établissements scolaires nogentais.

Dans un souci de cohérence tarifaire des actions portées par le service Jeunesse, la participation financière des familles sera fixée en fonction du quotient familial, sur la base des tarifs fixés par la délibération n°12/25 fixant le montant de la tarification des Stages Municipaux Sportifs :

Quotient actuel	Lettre quotient	Nombre quotient	Tarif
> 167 à 442	A+B+C	1	30 euros
442.01 à 1006	D+E	2	40 euros

1006.01 à 1500 et plus	F+G	3	50 euros
---------------------------	-----	---	----------

Pour les collégiens et lycéens scolarisés sur Nogent, mais non nogentais, le tarif est fixé à 75€.

Le taux de rémunération des intervenants occasionnels chargés de l'encadrement des stages, est établi en fonction du niveau de diplôme.

Niveau de diplôme	Rémunération Brut
Licence	24 €
Master et plus	29 €

14/62 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PÉRIPHÉRIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITÉ ET LE RÉSEAU DE COMMUNICATION (SIPPEREC)

Le conseil municipal,

Procède à la désignation des délégués du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Comité d'Administration du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC), au scrutin secret à la majorité absolue,

Sont candidats :

- Au poste de titulaire : M. Christophe IPPOLITO
- Au poste de suppléant : M. Philippe SAJHAU

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés 6
à l'article L.66 du Code Électoral :
- RESTE pour le nombre des suffrages exprimés : 33
- MAJORITE ABSOLUE : 33

Ont obtenu :

- * M. Christophe IPPOLITO. 33 voix
- * M. Philippe SAJHAU 33 voix

Sont désignés en qualité de délégués du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Comité d'Administration du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) :

Titulaire : M. Christophe IPPOLITO

Suppléant : M. Philippe SAJHAU

14/63 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITÉ EN ILE DE FRANCE (SIGEIF)

Le conseil municipal,

Procède, au scrutin secret à la majorité absolue, à la désignation des délégués du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Comité d'Administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF),

Sont candidats :

- Au poste de titulaire : M. Jean-Jacques PASTERNAK
- Au poste de suppléant : Mme Déborah MUNZER

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés 6
à l'article L.66 du Code Électoral :
- RESTE pour le nombre des suffrages exprimés : 33
- MAJORITE ABSOLUE : 33

Ont obtenu :

- | | |
|-----------------------------|---------|
| * M. Jean-Jacques PASTERNAK | 33 voix |
| * Mme Déborah MUNZER | 33 voix |

Sont désignés en qualité de délégués du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Comité d'Administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Île-de-France (SIGEIF) :

Titulaire : M. Jean-Jacques PASTERNAK

Suppléant : Mme Déborah MUNZER

14/64 DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE – (SIFUREP)

Le conseil municipal, par 33 voix pour dont 6 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville, Un nouvel élan pour Nogent) et 6 abstentions dont 1 pouvoir (Alternative pour Nogent, Progrès et solidarité pour Nogent),

Décide de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation des délégués du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du (SIFUREP).

Procède, à la désignation des délégués du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du (SIFUREP).

Sont candidats au poste de titulaire : Mme Pascale MARTINEAU

Sont candidats au poste de suppléant : Mme Florence FOSSE

Sont désignées en qualité de délégués du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne – (SIFUREP) :

Titulaire : Mme Pascale MARTINEAU

Suppléant : Mme Florence FOSSE

14/65 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT DES EAUX D'ILE DE FRANCE (SEDIF)

Le conseil municipal,

Procède, au scrutin secret à la majorité absolue, à la désignation des délégués titulaire et suppléant du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Comité d'Administration du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France,

Sont candidats :

- Au poste de titulaire : M. Sébastien EYCHENNE
- Au poste de suppléant : M. Jean-Paul DAVID

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39

A DEDUIRE : les bulletins litigieux énumérés à l'article L.66 du Code Électoral : 6

RESTE pour le nombre des suffrages exprimés : 33

MAJORITE ABSOLUE : 33

Ont obtenu :

- M. Sébastien EYCHENNE 33 voix
- M. Jean-Paul DAVID 33 voix

Sont désignés en qualité de délégués du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Comité d'Administration du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France :

Titulaire : M. Sébastien EYCHENNE

Suppléant : M. Jean-Paul DAVID

14/66 DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE DE NOGENT-SUR-MARNE SIÉGANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE "MARNE AU BOIS AMÉNAGEMENT-S.P.L."

Le conseil municipal, par 33 voix pour dont 6 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville Un nouvel élan pour Nogent), et 6 abstentions dont 1 pouvoir (Alternative pour Nogent, Progrès et solidarité pour Nogent)

Décide de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner *M. Jean-Paul DAVID*, en tant qu'administrateur représentant la Commune de Nogent-sur-Marne pour siéger au sein du conseil d'administration de la Société Publique Locale « Marne aux Bois Aménagement – S.P.L ».

Autorise *M. Jean-Paul DAVID* à assurer la présidence du Conseil d'administration, dans le cas où ce dernier le désignerait à cette fonction.

14/67 REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER DÉMISSIONNAIRE AU SEIN DU CONSEIL DU CCAS

Le conseil municipal, par 36 voix pour dont 6 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville, Un nouvel élan pour Nogent et Progrès et solidarité pour Nogent), et 3 abstentions dont 1 pouvoir (Alternative pour Nogent),

Décide de procéder au scrutin secret à la majorité absolue à la désignation d'un représentant de la Commune au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale suite à la démission de Monsieur Philippe PEREIRA.

Sont candidats : Mme LADJOUAN Mariam

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés 3
à l'article L.66 du Code Electoral :
- RESTE pour le nombre des suffrages exprimés : 36
- MAJORITE ABSOLUE : 36

Mme LADJOUAN Mariam est désigné(e) en qualité de représentante de la Commune au sein de ce Conseil d'administration.

Sont appelés à siéger au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale les Conseillers municipaux suivants :

- **Christine RYNINE,**
- **Chantal LETOUZEY,**
- **Anne-Marie GASTINE,**
- **Jacques LABESCAT,**
- **Bernard RASQUAIN,**
- **Anne-France JACQUILLAT,**
- **Amina YELLES**
- **Mariam LADJOUAN**

14/68 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS TITULAIRE ET SUPPLÉANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT D'ÉTUDES MIXTE OUVERT PARIS MÉTROPOLE

Le conseil municipal, par 30 voix pour dont 5 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville) et 9 abstentions dont 2 pouvoirs (Un nouvel élan pour Nogent ; Alternative pour Nogent et Progrès et solidarité pour Nogent),

Procède, à la majorité absolue, à la désignation des représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte ouvert Paris Métropole.

Sont désignés en qualité de représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte ouvert Paris Métropole :

- Au poste de titulaire : **Jacques J.P MARTIN**
- Au poste de suppléant : **Jean-Paul DAVID**

14/69 DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIÈRE DU VAL DE MARNE (SAF 94)

Le conseil municipal, par 33 voix dont 6 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville, Un nouvel élan pour Nogent) et 6 abstentions dont 1 pouvoir (Alternative pour Nogent et Progrès et solidarité pour Nogent),

Décide de procéder à la désignation du délégué du Conseil Municipal appelé à siéger au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Action Foncière du département du Val-de-Marne, à la majorité absolue,

Est désigné délégué du Conseil Municipal appelé à siéger au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Action Foncière du département du Val-de-Marne :

- **Jean-Paul DAVID**
-

14/70 DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE DE FRANCE

Le conseil municipal, par 33 voix dont 6 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville, Un nouvel élan pour Nogent) et 6 abstentions dont 1 pouvoir (Alternative pour Nogent et Progrès et solidarité pour Nogent),

Décide de procéder à la désignation des représentants du Conseil Municipal, un titulaire et un suppléant, appelés à siéger au sein du conseil d'administration de l'Association des Maires de l'Île de France (AMIF), à la majorité absolue,

Sont désignés représentants du Conseil Municipal, appelés à siéger au sein du conseil d'administration de l'Association des Maires de l'Île de France :

Titulaire :

- **Jacques J.P MARTIN**

Suppléant :

- **Jean-Paul DAVID**
-

14/71 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données :

N° 14-58 du 5 février 2014 : PASSATION d'un avenant prorogeant d'une durée de six mois la convention signée le 19 octobre 2004 pour l'occupation d'un logement situé 73 boulevard de Strasbourg à Nogent, et actant de la facturation des charges réelles au locataire et non plus au forfait.

N° 14-59 du 5 février 2014 : PASSATION d'un avenant prorogeant d'une durée de six mois la convention signée le 4 novembre 2004 pour l'occupation d'un logement situé 73 boulevard de Strasbourg à Nogent, et actant de la facturation des charges réelles au locataire et non plus au forfait.

N° 14-60 du 6 février 2014 : MODIFICATION de l'arrêté 12-456 du 31 décembre 2012 en ce que son article 2 mentionne une durée de marché erronée, la durée du contrat passé avec la société Finance Active pour la gestion de la dette est de 36 mois et non de 12 mois.

N° 14-61 du 11 février 2014 : PASSATION d'un avenant au contrat conclu avec la société Logique - pour l'utilisation du progiciel Gérance - fixant le terme du contrat au 31 décembre 2015.

N° 14-62 du 12 février 2014 : PASSATION d'un contrat avec l'association Valmédia 94 domiciliée 1 rue de la Commune à Bonneuil-sur-Marne (94380) pour la location de l'exposition Brassens qui sera installée à la bibliothèque du 31 mars au 5 mai 2014, le prix de cette mise à disposition étant de 200 € TTC.

N° 14-63 du 13 février 2014 : APPROBATION de la convention à passer avec la société SICVAA sise 27 rue de Montreuil à Paris (75011) pour l'animation d'un atelier Kapla au club de loisirs et découvertes Paul Bert le 21 février 2014, le prix de cette prestation étant de 490 € TTC.

N° 14-64 du 17 février 2014 : PASSATION d'un avenant à la convention de renouvellement conclue le 30 octobre 2013 pour l'occupation du logement situé 37 bis rue des Héros Nogentais à Nogent, actant de l'insertion dans le bail de la révision automatique du loyer selon l'indice de révision des loyers (IRL).

N° 14-65 du 18 février 2014 : PASSATION d'une convention avec la SAS ODENA MEDIA relative à la mise à disposition, le 21 février 2014, de divers locaux appartenant au domaine public de la Commune pour la réalisation de prises de vues dans le cadre d'une série télévisée, le preneur s'acquittant du paiement d'une indemnité d'occupation de 625 €.

N° 14-66 du 18 février 2014 : PASSATION d'un marché avec la société GROUPE M SERVICE sise 18 rue Saint Vincent de Paul à Paris (75010) pour des prestations de transport d'enfants handicapés ou scolarisés en classes spécialisées, le montant maximum de commandes étant fixé à 50 000 € HT (période du 3 mars à la fin de l'année scolaire) .

N° 14-67 du 18 février 2014 : PASSATION d'un marché avec la société AFFICOLOR sise ZI 11^{ème} rue 4^{ème} avenue à Carros (06516), pour des prestations d'impression d'affiches, le montant maximum de commandes étant fixé à 5 000 € HT pour la durée du marché (18 mois).

N° 14-68 du 20 février 2014 : PASSATION d'un avenant résiliant au 31 mai 2014 la convention conclue le 1^{er} avril 2012 pour la mise à disposition de la cour de l'immeuble situé 7 rue de Châteaudun à Nogent.

N° 14-69 du 20 février 2014 : APPROBATION de la convention à passer avec le CCAS pour la mise à disposition à son profit, à titre gratuit, pour une durée de 5 ans, de locaux d'une superficie de 66,90 m² situés 147 ter boulevard de Strasbourg à Nogent, aux fins d'installation d'une antenne de proximité dans le quartier des Maréchaux.

N° 14-70 du 24 février 2014 : PASSATION d'un contrat avec la compagnie Les Accordéuses domiciliée 17 villa Petit Parc à Créteil (94000) pour une représentation du spectacle « (B)rêves » le 22 mars 2014 à la bibliothèque municipale, le prix de cette prestation étant de 850 € TTC.

N° 14-71 du 25 février 2014 : PASSATION d'une convention avec l'association ENCOU domiciliée 28 boulevard de la Marne à Nogent-sur-Marne pour l'animation, à titre gratuit, de deux séances d'initiation à l'aviron (23 et 24 avril 2014) destinées aux jeunes Nogentais âgés de 11 à 17 ans, inscrits au Pôle Jeunesse.

N° 14-72 du 25 février 2014 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association Amicale Nogentaise des Parents d'Enfants Inadaptés et Handicapés pour la mise à disposition à titre gratuit d'une cave située 4 avenue du Maréchal Vaillant à Nogent-sur-Marne.

N° 14-73 du 25 février 2014 : MISE A DISPOSITION, au profit de la SAS ODENA MEDIA, de locaux situés 4 rue du Maréchal Vaillant à Nogent-sur Marne, dans le cadre du tournage d'une série télévisée, l'occupation étant consentie, pour la journée du 28 février 2014, moyennant le paiement d'une indemnité de 300 €.

N° 14-74 du 27 février 2014 : PASSATION d'un marché pour la fourniture et l'aménagement de bureaux destinés au relais d'assistantes maternelles avec la société QUERCY sise 121 avenue du Docteur Vaillant à Romainville (93230), moyennant un prix de 2 926,41 € HT (3 511,69 € TTC).

N° 14-75 du 27 février 2014 : PASSATION d'une convention avec l'association Artika domiciliée Maison de la Vie Associative, Lou Ligourès – PI Villeneuve à Aix-en-Provence (13090), pour

l'organisation de l'animation « *Les voyages extraordinaires de Marin* » à l'occasion du Festival du Développement Durable, les 4 et 5 avril 2014, le coût de cette animation étant de 8 510 € TTC.

N° 14-76 du 27 février 2014 : PASSATION d'une convention avec l'association La Barak' A Théâtre domiciliée 16 avenue Sergent Maginot à Rennes (35000) pour l'animation d'ateliers de fabrication de marionnettes sur le thème de l'eau, dans le cadre du Festival du Développement Durable, les 5 et 6 avril 2014, le coût de cette prestation étant de 1 100 € TTC.

N° 14-77 du 27 février 2014 : PASSATION d'une convention avec l'association Archisucre domiciliée 31 rue des Viselets à Nogent-sur-Marne, pour l'animation d'ateliers de fabrication de maquettes dans le cadre du Festival du Développement Durable, les 5 et 6 avril 2014, le coût de cette prestation étant de 600 € TTC.

N° 14-78 du 27 février 2014 : PASSATION d'un contrat avec l'association Théâtre à Ciel Ouvert domiciliée à la Maison des Associations 5-9 rue Anquetil à Nogent, pour la présentation du spectacle « *tout va bien !* » dans le cadre du Festival du Développement Durable, les 5 et 6 avril 2014, le prix de cette prestation étant de 2 110 € TTC (droits d'auteur en sus).

N° 14-79 du 27 février 2014 : APPROBATION du contrat à passer avec l'association Pile-Poil et Compagnie domiciliée 5-7 rue de l'Alma à Asnières-sur-Seine (92600) pour une représentation du spectacle « *les Rippetout au pays de l'or bleu* », le 8 avril 2014, à la Scène Watteau, dans le cadre du Festival du Développement Durable, le prix de cette prestation étant de 1 582,52 € TTC.

N° 14-80 du 27 février 2014 : MISE EN DÉCHARGE à titre gratuit d'un démonte-pneu, d'une équilibreuse et d'une machine de contrôle de CO² affectés au Centre Technique Municipal, à la Casse autos Raphaël Fallone sise 277 voie Sonia Delaunay à Champigny-sur-Marne.

N° 14-81 du 3 mars 2014 : DÉSIGNATION de Me Dominique Mathonnet, avocat, domicilié 174 Grande Rue Charles de Gaulle à Nogent-sur-Marne, pour représenter la Commune citée à comparaitre devant le TGI de Créteil à l'occasion d'une procédure initiée par un agent de la Police Municipale, le coût de cette procédure étant fixée à 900 € TTC.

N° 14-82 du 3 mars 2014 : PASSATION d'une convention avec la Base de plein air et de loisirs d'Etampes (91150) pour l'organisation d'un mini-séjour destiné à 24 jeunes âgés de 10 à 12 ans, le coût de cette prestation (hébergement en pension complète et activités sportives) étant de 5 316 € TTC.

N° 14-83 du 3 mars 2014 : PASSATION d'un marché avec la société A.M.G.E. sise 18-22 rue Jean-Pierre Timbaud à Sartrouville (78500) pour des prestations de vérification et d'entretien des groupes électrogènes des parkings municipaux, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 50 000 € HT.

N° 14-84 du 4 mars 2014 : PASSATION d'un marché avec la société SEMERU sise 3 rue Henri Poincaré à Antony (92160) pour la vérification périodique du matériel fixe de détection de gaz CO des parkings municipaux, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 22 000 € HT.

N° 14-85 du 4 mars 2014 : PASSATION d'un contrat avec l'association Textes et Voix domiciliée 82 rue Notre Dame des Champs à Paris (75006) pour une lecture du livre « *14* » au Conservatoire municipal le 14 novembre 2014, le prix de cette prestation étant de 2 000 € TTC.

N° 14-86 du 5 mars 2014 : ANNULÉ

N° 14-87 du 5 mars 2014 : PASSATION d'une convention avec le Bateau-école Le Narval domicilié 36 rue de la Fontaine du Vaisseau à Fontenay-sous-Bois (94120) pour l'animation d'ateliers de fabrication de nœuds marins, à l'occasion du Festival du Développement Durable, les 5 et 6 avril 2014, le coût de cette prestation étant de 600 € T.T.C.

N° 14-88 du 10 mars 2014 : APPROBATION de la convention à passer avec l'auto-entreprise YES WILL QUEN sise 13 avenue Théodore à Joinville-le-Pont (94340) pour l'organisation d'une démonstration de basket « freestyle » lors de la soirée de remise des trophées sportifs, le 11 avril 2014, le coût de cette prestation étant de 200 € TTC.

N° 14-89 du 10 mars 2014 : CRÉATION d'une régie d'avance temporaire affectée au service Jeunesse pour l'achat de nourriture et le paiement de dépenses imprévues (consultations médicales, transport ...) dans le cadre de l'organisation d'un mini-séjour à Etampes du 14 au 18 avril 2014.

N° 14-90 du 10 mars 2014 : PASSATION d'un contrat avec la Sarl ART EVOLUTION sise 116 rue de Charenton à Paris (75012) pour une animation « sculpteur de ballons » à l'occasion de la manifestation Animaflora, le coût de cette prestation étant de 527,50 € TTC.

N° 14-91 du 10 mars 2014 : PASSATION d'un contrat avec l'association Arts Musique et Loisirs domiciliée 17 rue Henri Monnier à Paris (75009) pour l'organisation d'animations dans le cadre de la manifestation Animaflora, le coût de ces prestations étant de 1 635 € TTC.

N° 14-92 du 10 mars 2014 : PASSATION d'un contrat avec l'association Vert de Ville domiciliée 19 avenue des Alizés à Breuillet (91650) pour l'animation « médiation canine avec sensibilisation des propriétaires de chiens », en déambulation dans les rues de la Ville, du 14 au 18 mai 2014, le coût de cette prestation étant de 1 956 € TTC.

N° 14-93 du 10 mars 2014 : PASSATION d'un contrat avec la Sas Blanger Organisation sise 40 rue Damrémont à Paris (75018) pour l'organisation d'animations dans le cadre de la manifestation « les bords de Marne en fête », le 28 juin 2014, le coût de cette prestation étant de 7 767,23 € TTC.

N° 14-94 du 10 mars 2014 : PASSATION d'un contrat avec l'association des Musiques du Monde du 20^{ème} siècle domiciliée 72 avenue des Prés Vendôme à Villepreux (78450) pour l'animation musicale « *fanfare de l'otarie club* » à l'occasion de la manifestation « les bords de Marne en fête », le montant de cette prestation étant de 2 000 € TTC.

N° 14-95 du 10 mars 2014 : PASSATION d'un contrat avec l'association Lapompadonf domiciliée 5 rue Paquier à Annecy (74000) pour l'animation musicale « *L'Inspecteur Gadjo* » dans le cadre de la Fête de la Musique, le prix de cette prestation étant de 2 300 € TTC.

N° 14-96 du 10 mars 2014 : PASSATION d'un contrat avec l'association Archisucre domiciliée 31 rue des Viselets à Nogent-sur-Marne, pour l'organisation de l'animation « fabrication d'une cabane en feuillages et brindilles » à l'occasion de la Fête des Jardins, le 28 septembre 2014, le coût de cette prestation étant de 300 €.

N° 14-97 du 10 mars 2014 : PASSATION d'un contrat avec l'antenne Ile de France de la Ligue de Protection des Oiseaux domiciliée 62 rue Bargue à Paris (75015) pour l'organisation d'animations destinées aux enfants, à l'occasion de la Fête des Jardins, le prix de ces prestations étant de 400 € TTC.

N° 14-98 du 10 mars 2014 : PASSATION d'un contrat avec l'auto-entreprise Patricia Ducerf sise 7 La Frénois à Choisy-en-Brie (77320) pour l'organisation de l'animation « traiter les

plantes au naturel » à l'occasion de la Fête des Jardins, le prix de cette prestation étant de 490 € TTC.

N° 14-99 du 10 mars 2014 : PASSATION d'un contrat avec l'association Théâtre Burle domiciliée 141 rue du Sergent Blandan à Nancy (54000) pour l'organisation de l'animation « Petites histoires de la Forêt » à l'occasion de la manifestation Animaflora, le coût de cette animation étant de 1 869,90 € TTC.

N° 14-100 du 11 mars 2014 : PASSATION d'une convention avec l'association Gourmandises Foraines domiciliée 28 voie Frangonard à Vitry-sur-Seine (94400) pour la mise à disposition à titre gratuit d'un espace dans l'enceinte du stade sous la Lune Alain Mimoun pour la tenue d'un stand de vente de boissons, friandises et repas à l'occasion du Festival des Enfants.

N° 14-101 du 11 mars 2014 : PASSATION d'un contrat avec l'association Magical Dream domiciliée 5 Pré des Gouffres à Saint-Ouen-en-Brie (77720) pour l'organisation d'une animation musicale à l'occasion du Festival des Enfants le 31 mai 2014, le coût de cette prestation étant de 1 404,64 € TTC.

N° 14-102 du 11 mars 2014 : MISE EN DÉCHARGE à titre gratuit à l'Eco Point de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne d'un congélateur de marque Miele acquis en 2002 et affecté à la structure multi-accueil Tout en Couleur.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 0 heure 15